Retrouvez toutes les informations nécessaires



Chenilles processionnaires du pin sur la commune

La municipalité vous alerte sur la présence de chenilles processionnaires du pin sur plusieurs secteurs de la ville. Celles-ci sont couvertes de poils urticants très volatiles et dangereux.

Qu’est-ce que la chenille processionnaire ?

La chenille processionnaire concerne principalement les pins. On identifie sa présence grâce aux cocons blancs qu’elle tisse dans les branches. Au printemps, lorsque les températures deviennent plus clémentes, les chenilles quittent leurs nids et descendent le long des troncs en procession pour s’enfouir dans le sol. Cette phase accroît fortement les risques de contact. Depuis 2022, la chenille processionnaire est reconnue comme nuisible pour la santé humaine dans le Code de la santé publique.

Quels sont les risques ?

- Chez l’Homme : allergies, brûlures, œdèmes, irritations des voies respiratoires, éruptions cutanées avec démangeaisons, conjonctivites.
- Chez les animaux : inflammations des muqueuses, brûlures des zones sensibles, irritations importantes, nécrose de la langue.

- Chez les chiens en particulier, le contact avec les chenilles ou leurs poils urticants constitue une urgence vétérinaire absolue. En l'absence de prise en charge rapide, les complications peuvent être très graves et, dans certains cas, engager le pronostic vital.

Les gestes à adopter pour se protéger :

Premier cas : procession de chenilles au sol :

- Ne touchez en aucun cas les chenilles, ne tentez pas de les éloigner, de les écraser, de les brûler ni d'utiliser un produit chimique.
- **Si vous êtes dans l'espace public, contactez les services techniques de la ville au (01 70 05 47 00 – taper 2 puis 3).**
- **Si vous êtes chez vous, contactez un professionnel.**

Second cas : nid(s) de chenilles :

- Ne tentez pas de manipuler ou de détruire le nid.
- **Si vous êtes dans l'espace public et que l'arbre ne dispose pas déjà d'un piège, contactez les services techniques de la ville au (01 70 05 47 00 – taper 2 puis 3).**
- **Si vous êtes chez vous, contactez un professionnel** et/ou posez un collier anti-chenilles si la procession n'est pas déjà descendue.

L'action de la ville :

Depuis plusieurs années, la ville investit pour protéger ses habitants du risque que constituent les chenilles :

- De nombreux pièges sont mis en place et entretenus pour lutter contre ce risque sur le long terme.
- Les Pontellois-Combalusiens peuvent à tout moment contacter ce numéro **(01 70 05 47 00 – taper 2 puis 3)** pour signaler une procession ou un nid et/ou solliciter une intervention dans l'espace public.



Nid de chenilles



Publié le 04 mars 2026

URL de la source (modifié le 05/03/2026 - 10:15): https://www.pontault-combault.fr/actualites-0/alerte-chenilles-processionnaires-du-pin